



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 5 décembre 2011

L'ÉNERGIE RENOUELABLE NÉCESSITE UNE ÉVALUATION DES COÛTS ET DES AVANTAGES, SELON LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

(TORONTO) De nouveaux projets d'énergies éolienne et solaire totalisant des milliards de dollars ont été approuvés sans qu'on tienne compte de beaucoup des processus habituels de planification, de réglementation et de surveillance, selon ce que mentionne le vérificateur général Jim McCarter dans son *Rapport annuel 2011*.

« Bien que cela ait aidé ces projets à démarrer rapidement, leur coût élevé fera augmenter substantiellement les factures d'électricité des contribuables à l'avenir », a déclaré M. McCarter aujourd'hui, après la parution du rapport.

« Il sera essentiel que le ministère de l'Énergie et l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) procèdent à une évaluation objective des coûts et des avantages concernant les progrès réalisés à ce jour, afin que les décideurs gouvernementaux disposent des renseignements dont ils ont besoin pour établir un juste équilibre entre la promotion de l'énergie verte et le prix de l'électricité en Ontario », a ajouté M. McCarter.

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* avait notamment pour objectif d'accroître la production d'énergies éolienne et solaire, afin d'aider à compenser l'élimination graduelle prévue de l'électricité produite au charbon d'ici 2014. Le gouvernement avait mentionné à l'époque que cela n'entraînera qu'une hausse modeste d'environ 1 % par année de la facture d'électricité des foyers, mais ce taux d'augmentation annuel a par la suite été revu et porté à 7,9 % pour les cinq prochaines années.

Le vérificateur général fait notamment état des constatations suivantes :

- En 2009, on a demandé à l'OEO de mettre en oeuvre un Programme de tarifs de rachat garantis (TRG) offrant aux producteurs d'énergie renouvelable des prix beaucoup plus attractifs, notamment en vue d'encourager l'établissement d'une industrie locale en Ontario. Ces prix plus élevés feront en sorte d'accroître de 220 millions de dollars par année le coût de l'électricité dans la province.
- En vertu d'un contrat conclu avec le ministère de l'Énergie aux fins de l'exécution de projets d'énergie renouvelable, un consortium d'entreprises coréennes recevra des incitatifs, notamment un paiement de 110 millions de dollars, en sus des TRG déjà très attractifs et d'un accès prioritaire au réseau de transport d'électricité de l'Ontario, s'il atteint les objectifs en matière de création d'emplois. Or, aucune analyse économique formelle n'a été faite pour déterminer si l'entente était prudente, et ni l'OEO ni la Commission de l'énergie de l'Ontario n'ont été consultés au sujet de l'entente.

- La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* devait soutenir plus de 50 000 emplois. Cependant, environ 30 000 de ceux-ci seront probablement des emplois de courte durée dans le secteur de la construction. En outre, selon des études réalisées dans d'autres administrations, pour chaque emploi créé dans le secteur de la production d'énergie renouvelable, de deux à quatre emplois disparaissent souvent dans d'autres secteurs en raison des prix plus élevés de l'électricité.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Jim McCarter
Vérificateur général
(416) 327-1326

Christine Peditas
Communications
(416) 327-2336